

mander au ministre de la Défense nationale si l'on a fait des projets concernant les modifications à apporter aux chantiers maritimes canadiens pour qu'ils puissent recevoir ou réparer des sous-marins nucléaires des États-Unis.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. Les États-Unis ont leurs propres installations pour effectuer ces réparations et n'ont pas besoin de notre aide.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENÉGOCIATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX OISEAUX MIGRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné le conflit qui s'est déclaré à la suite des traités que le gouvernement du Canada a conclus avec nos Indiens à propos de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le premier ministre nous dirait-il si l'on étudie l'opportunité de demander aux États-Unis de renégocier la Convention?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'aimerais étudier la question.

LE CABINET

LES ATTRIBUTIONS DU DÉPUTÉ DE DAVENPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Pourrais-je savoir, en m'adressant au député de Danveport, quelles fonctions et responsabilités lui auraient été confiées?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question n'est pas acceptable.

M. Howard: Puis-je demander alors au premier ministre s'il se souvient de s'être plaint amèrement, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, de ne pouvoir poser de questions à Billy Browne de Terre-Neuve?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne possède pas une mémoire à toute épreuve.

LES POSTES

LA MAJORATION DE LA RÉMUNÉRATION AUX FACTEURS RURAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Je voudrais poser une question au ministre des Postes.

Elle est reliée aux augmentations de salaires annoncées récemment pour les maîtres de poste et leurs adjoints et aux augmentations antérieures pour les commis des postes et les facteurs. A la lumière de ces augmentations octroyées au personnel des Postes, le ministre étudie-t-il sérieusement la possibilité d'accorder des augmentations proportionnelles aux milliers de facteurs ruraux?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Les entrepreneurs ruraux obtiennent leurs contrats par soumissions. Ils déterminent eux-mêmes le prix des services qu'ils rendent.

M. MacDonald: Puisqu'un bon nombre de ces contrats ont été négociés il y a plusieurs années, et compte tenu de l'augmentation du coût de la vie depuis, le ministre des Postes pourrait-il faire une étude sérieuse de cette question?

L'hon. M. Côté: Nous la faisons, monsieur l'Orateur. Tous les deux ans après la date d'adjudication d'un contrat, les entrepreneurs peuvent demander une augmentation, et habituellement, nous augmentons le montant qu'ils touchent. Réglementairement, ils devraient soumissionner tous les quatre ans, mais s'ils donnent satisfaction, nous renouvelons leur contrat.

LES TRANSPORTS

DÉFINITION ET APPLICATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen, interrompu le mardi 17 janvier, du bill n° C-231 définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois, et édictant d'autres dispositions résultantes, présenté par l'honorable M. Pickersgill.

M. le président: Lorsque le comité a levé la séance hier soir, il étudiait le nouvel article 329 de l'article 50 du projet de loi, et l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Sud-Centre que voici:

Que l'article 50 soit modifié par la suppression de l'article 329 aux pages 44, 45 et 46.

Le comité est-il prêt à se prononcer?

M. Horner (Acadia): Hier soir, j'ai dit quelques mots à l'appui de l'amendement. J'aimerais poursuivre en exposant le plus brièvement possible les raisons pour lesquelles une nouvelle étude des taux nuirait, à mon avis, aux cultivateurs de l'Ouest.